

JANVIER 2018

SOLUTIONS IN GLOBAL MARKETS
CROSS ASSET | INVESTING • HEDGING • FINANCING |

LE TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT

TARGET ADJUSTED





TARGET ACCUMULATEUR SQUARE
EXPORT
TARGET ADJUSTED

TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT – TARGET ADJUSTED

DESCRIPTION ET RISQUES

Votre besoin :

- Vous êtes vendeur de GBP (vendeur d'EUR).
- Vous souhaitez optimiser vos ventes sous certaines conditions.

Votre objectif :

- Vous garantir un cours bonifié par rapport au terme classique tout en acceptant que cette stratégie ne soit pas un instrument de couverture certaine.

Principe :

- Pour une prime nulle, le cours garanti est bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat.
- En contrepartie, le montant total des GBP qui sera vendu contre EUR n'est pas connu à la mise en place du contrat
 - Il sera égal au cumul des montants de GBP vendus lors de constatations périodiques du spot (fixing BCE) selon des modalités fixées à la mise en place du contrat
 - A chaque date de constatation, un montant de vente de GBP est déterminé en fonction du niveau du fixing BCE par rapport au prix d'exercice du produit.
 - Ce montant est réglé en date de valeur J+2 ouvrés.
 - A chaque date de constatation est déterminé un nombre de « figures de profit » qui s'accumulent au fur et à mesure des constatations successives. Dès que le montant cumulé atteint ou dépasse un niveau prédéfini appelé « target », ce processus d'accumulation s'arrête et votre produit est alors désactivé (voir page suivante)
 - Le montant total des GBP vendu sera compris entre un montant ajusté strictement supérieur à zéro et un montant maximum définis lors de la mise en place du contrat.

Le Target Accumulateur Square Export est un produit financier qui présente les risques suivants :

- **Risque de volatilité ou de sensibilité** : La valeur de marché de cet Instrument Financier dépend de l'estimation par le marché de la propension du sous-jacent à varier significativement (volatilité). La sensibilité du produit à ce paramètre est susceptible d'évoluer significativement, en fonction notamment du niveau du sous-jacent et du passage du temps.
- **Risque inhérent à l'existence d'un effet de levier** : L'Instrument Financier peut, le cas échéant, comporter un effet de levier. Ainsi le montant réellement couvert en devise est connu à l'échéance du produit. De plus, en cas de mise en jeu de l'effet de levier, vous pouvez vous retrouver en situation de sur-couverture. De même en fonction des montants couverts, la mise en jeu de l'effet de levier peut vous amener en situation de sous couverture.
- **Risque de désactivation de la couverture pour les produits Target** : En cas de désactivation de la couverture (target atteint), vous pouvez à nouveau retrouver une situation d'absence de couverture et devoir, dans cette hypothèse, vous couvrir à nouveau à un cours dégradé par rapport au cours spot. En ce cas, vous pourriez être amené à souhaiter mettre en place une nouvelle couverture dans des conditions dégradées de prix et de liquidité. Il vous appartient de juger si ce risque est compatible avec vos besoins de couverture.
- **Avertissement** : Le temps restant à courir jusqu'à l'échéance d'un instrument financier dérivé à composante optionnelle est une composante du calcul de la valeur de la partie optionnelle. Généralement, la valeur temps d'une option se dégrade de façon accélérée à l'approche de l'échéance.

TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT – TARGET ADJUSTED

FOREX

EURGBP

1 AN

À chaque date de constatation, tant que le niveau target n'a pas été atteint, le nominal que vous vendez est fonction du niveau du fixing de la BCE

■ **Fixing EUR/GBP < 0.8400 :**

- Vous vendez 100 000 GBP au prix d'exercice 0.8400 en date de valeur du fixing

■ **Fixing EUR/GBP ≥ 0.8400 :**

- Vous vendez 50 000 GBP au prix d'exercice amélioré en date de valeur du fixing

■ **Mécanisme du target et risque de désactivation :**

- Le target est exprimé en nombre de « figures de profit »
- A chaque constatation, on détermine un nombre de « figures de profit » en faisant la différence entre le prix d'exercice et le fixing BCE EUR / GBP.
- 1 figure d'EUR/GBP = 0.0100 points d'EUR/GBP
- Au fur et à mesure des constatations, le nombre de « figures de profit » s'additionne
- Le produit est désactivé lorsque le nombre de « figures de profit » cumulé atteint ou dépasse le niveau « target » défini à la mise en place du contrat; lors de cette dernière constatation vous vendez le montant ajusté (voir ci-dessous).

$$TARGET = \sum_{i=1} MAX(0; Improved Strike - Fixing_{iECB37}) * 100$$

- Formule de calcul du montant ajusté à la constatation de l'évènement target:

$$M_{adjusted} = M_{min} * (TARGET - FC_{n-1}) / FC_n$$

- **Mmin:** Montant minimum achetable par constatation (50 000 GBP)
- **FCn-1:** Nombre de « figures de profit » cumulées à la constatation n-1
- **FCn:** Nombre de « figures de profit » observées lors de la constatation de l'évènement target n

- Formule de calcul du prix d'exercice amélioré (improved strike) :

Prix d'exercice amélioré = Prix d'exercice + facteur Square * (Prix d'exercice minimum – Fixing BCE)²

Exemple :

$$\begin{aligned} \text{Prix d'exercice amélioré} &= 0.8400 - 30 * \\ & [0.8200 - 0.8400]^2 \\ &= 0.8520 \end{aligned}$$

Sens	Vous êtes vendeur d'GBP contre EUR
Date d'opération	03/03/14
Échéance	03/03/15 (sauf si désactivation avant cette date)
Date de valeur des ventes successifs	J+2 ouvrés
Prix d'exercice minimum	0.8400
Facteur square	30
Nominal maximum	1 200 000 GBP
Nominal minimum	0 (en cas de désactivation de la première constatation)
Montant maximum par fixing	100 000 GBP
Montant minimum par fixing	50 000 GBP (sauf désactivation)
Nombres de fixings	12
Périodicité	Mensuelle
Target	15 « figures de profit » soit 0.1500 points d'EUR/GBP
Fixing EUR/GBP	Fixing publié sur la page Reuters ECB37
Evènement Target (désactivation)	Il survient lorsqu'à une date de fixing i, le nombre de « figures de profit » cumulées devient supérieur ou égal au Target (15 figures)
Spot EUR/GBP de référence*	0.8236
Cours à terme au 05/03/2015	0.8268

* Source: Bloomberg, SG Engineering, DATE. Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

** Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT – TARGET ADJUSTED

FOREX

EURGBP

1 AN

- Calendrier (hors scénario de désactivation)

Dates de constatation/ d'échéance	Date de valeur	Fixing \geq Strike Montant minimum par fixing (GBP)	Fixing $<$ Strike Montant maximum par fixing (GBP)	Prix d'exercice (Strike)
3-mars-14	5-mars-14	50 000	100 000	0.8400
3-avr.-14	5-avr.-14	50 000	100 000	0.8400
5-mai-14	7-mai-14	50 000	100 000	0.8400
3-juin-14	5-juin-14	50 000	100 000	0.8400
3-juil.-14	5-juil.-14	50 000	100 000	0.8400
4-août-14	6-août-14	50 000	100 000	0.8400
3-sept.-14	5-sept.-14	50 000	100 000	0.8400
3-oct.-14	5-oct.-14	50 000	100 000	0.8400
3-nov.-14	5-nov.-14	50 000	100 000	0.8400
3-déc.-14	5-déc.-14	50 000	100 000	0.8400
5-janv.-15	7-janv.-15	50 000	100 000	0.8400
3-févr.-15	5-févr.-15	50 000	100 000	0.8400
3-mars-15	5-mars-15	50 000	100 000	0.8400

TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT – TARGET ADJUSTED

FOREX

EURGBP

1 AN

■ Exemple

	Fixing 1	Fixing 2	Fixing 3	Fixing 4	Fixing 5	Fixing 6	Fixing 7	Fixing 8	Fixing 9	Fixing 10
Fixing BCE	0.8200	0.8100	0.8260	0.8345	0.8410	0.8415	0.8390	0.8240	0.8200	0.8100
Prix d'exercice	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400	0.8400
Facteur Square	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Prix d'exercice amélioré	0.8520	0.8670	0.8459	0.8409	0.8400	0.8400	0.8400	0.8411	0.8468	0.8670
Figures de profit	2.00	3.00	1.40	0.55	0.00	0.00	0.10	2.60	2.00	3.00
Figures de profit cumulées	2.00	5.00	6.40	6.95	6.95	6.95	7.05	10.65	12.65	15.65
Montant de GBP vendus	100,000	100,000	100,000	100,000	50,000	50,000	100,000	100,000	100,000	10,000
Montant total vendu depuis l'origine	100,000	200,000	300,000	400,000	450,000	500,000	600,000	700,000	800,000	810,000

- Le produit est désactivé au 10ème fixing lors duquel vous vendez le montant ajusté de 10,000 GBP.
- Au total, vous aurez vendu 810,000 GBP.

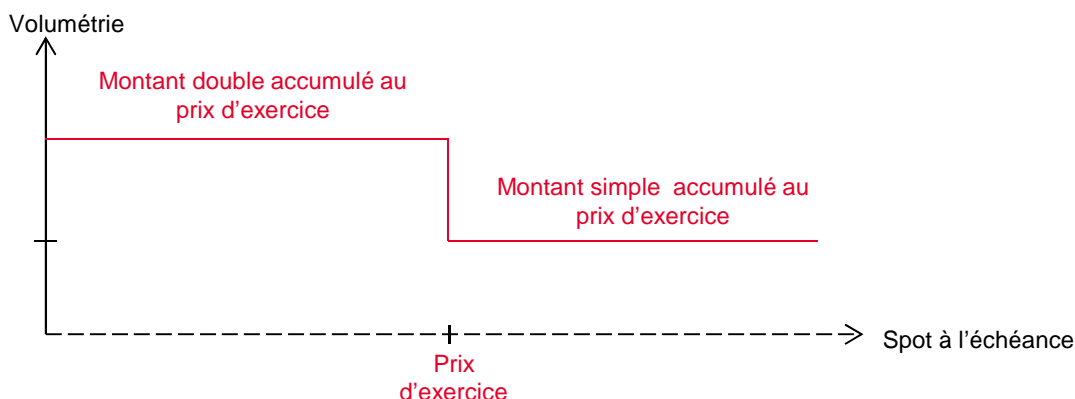
TARGET ACCUMULATEUR SQUARE EXPORT – TARGET ADJUSTED

FOREX

EURGBP

1 AN

PROFIL DE DENOUEMENT A CHAQUE FIXING



AVANTAGES

- Le prix d'exercice de l'EUR/GBP fixé par l'accumulateur target est bonifié par rapport au cours à terme à la mise en place du contrat.
- Les GBP sont vendus à chaque date de constatation au cours garanti ou amélioré.
- Le prix de vente effectif est amélioré lorsque le fixing BCE est inférieur au prix d'exercice.
- Cette stratégie étant composée de plusieurs options, les primes des options vendues permettent de financer les primes des options vendues; de ce fait, il n'y a pas de décaissement de prime.

INCONVÉNIENTS

- Un accumulateur target n'est pas une couverture certaine :
 - Dès que le target est atteint, le produit est désactivé. Vous ne connaissez donc pas à la mise en place du contrat le montant sur lequel vous allez être couvert. Le montant que vous allez acheter est compris entre le montant ajusté et 1 200 000 GBP.
 - Si, en cas de mouvement brutal et immédiat du marché, le niveau target est atteint lors de la première constatation, vous n'avez rien.
 - A chaque constatation, lorsque le fixing vous serait plus favorable, le nominal vendu au prix d'exercice amélioré est multiplié par deux.
 - Dans le cas où le cours spot EUR/GBP monte fortement et immédiatement et reste au dessus de 0.8400 jusqu'à l'échéance, vous serez amené à acheter la totalité de vos GBP (1 200 000 GBP dans notre exemple) sans bénéficier de l'évolution favorable de l'EUR/GBP, mais à un prix d'exercice amélioré et bonifié par rapport au cours à terme au moment de la mise en place du contrat.

AVERTISSEMENT

- En cas de dénouement anticipé de votre opération de couverture, vous serez amené à payer ou recevoir une soulte en fonction des conditions de marché.

AVERTISSEMENTS

1. Avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, les contreparties sont invitées à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
2. Risque de crédit: conclure cette transaction crée un risque de crédit sur Société Générale, à savoir que l'insolvabilité de Société Générale peut notamment entraîner une perte totale ou partielle sur le produit.
3. Risque de marché: le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant éventuellement investi (ex : prime), voire, dans le pire des scénarii, à des pertes illimitées.
4. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables: Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger la contrepartie à payer des appels de marge, à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre la contrepartie dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner notamment une perte importante. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.
5. Risque de liquidité: Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la sortie du produit et entraîner notamment une perte importante.
6. Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – résiliation anticipée du produit: Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit dans certains cas (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et/ou (ii) la résiliation anticipée du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
7. Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque contrepartie de s'assurer qu'elle est autorisée à conclure cette opération.
8. Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
9. Absence d'offre de contracter: Ce document ne constitue, de la part de Société Générale, ni un contrat, ni une offre, ni la sollicitation d'une offre en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit.
10. Risque de taux de change: Les gains éventuels peuvent être réduits ou augmentés en fonction des fluctuations des taux de change.
11. Effet de levier: Ce produit peut intégrer un effet de levier qui amplifie les mouvements de cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse, ce qui peut entraîner notamment la perte totale ou partielle du montant éventuellement investi.
12. Dénouement anticipé du produit: Bien qu'il n'y ait aucune obligation générale à la charge de Société Générale de dénouer ou de proposer des prix pour des produits en cours de vie, Société Générale peut s'y engager contractuellement au cas par cas. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce dénouement. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

AVERTISSEMENTS

13. Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes: L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

14. Données de marchés: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

15. Produit avec sous-jacent(s) en devise étrangère ou multidevises qui ne présente pas une protection contre le risque de change: Lorsque l'actif sous-jacent est coté et / ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant éventuellement investi peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise de règlement de l'opération, sauf si l'opération inclut une garantie de change.

16. Confidentialité: Le présent document est confidentiel et ne peut être ni communiqué à un tiers (à l'exception des conseils externes et à condition qu'ils en respectent eux-mêmes la confidentialité) ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale.

17. Agrément: Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avis aux « US Persons » : Si vous êtes une « U.S. Person » (au sens défini par la « U.S. Commodity Futures Trading Commission ») veuillez consulter le site internet <http://swapdisclosure.sgcib.com> pour d'importantes informations concernant les produits dérivés. En effectuant des opérations sur produits dérivés avec Société Générale, vous êtes réputés reconnaître avoir lu et accepté les informations fournies sur ce site internet.

Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris - APE 651C
La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR
Société Générale is authorised by the Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution